

Le Tambour de Blesle



Bulletin municipal

Avril 2021 / N° 154

INFOS MUNICIPALES

La journée des déportés sera célébrée le dimanche 25 avril dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Vous recevez actuellement des feuillets avec les **nouveaux numéros cadastraux**. Cette opération a été décidée par les services du cadastre en juillet 2019, ce n'est pas une initiative de la municipalité. Un article dans ce numéro du tambour vous explique la marche à suivre.

JEAN CLAUDE CHAZAL

Jean-Claude est né le 18 février 1946 à Terret. 3^{ème} garçon d'Alphonsine la Mam et Gabriel le Pap, il est allé à vélo à l'école



privée de Blesle avec ses frères Yves et André. Souvent enfant de chœur, il transformait la petite pièce en caramel. Il est resté à la ferme à Terret avec ses parents. A la maison on parlait français mais avec tous les habitants de Terret on échangeait en patois. Puis il a été appelé sous les drapeaux

pour 18 mois dans la marine à Toulon et à Nîmes : ses grandes vacances. A la ferme, les journées s'organisent entre les bêtes et les travaux des champs. Les soirées pouvaient se prolonger quand les amis passaient à la maison pour un dernier verre. L'entre-aide restait nécessaire malgré l'évolution du machinisme agricole. L'année était rythmée par les estives, les semis, la batteuse, le fumier... et les fêtes religieuses. Son papa est parti et il est resté avec sa maman. Véronique lui a apporté du soutien pour les soins de la Mam. Ils se sont mariés et ils ont eu une fille Marie. Une quinzaine de vaches permettaient de subvenir aux besoins de la famille. L'été et les grandes vacances scolaires de ses neveux permettaient d'apporter des bras pour faner. Les travaux en famille sont parfois rudes mais la rigolade n'est jamais loin.

A la retraite, les vaches parties laissaient plus de temps au jardinage et à l'évocation du vieux temps avec les amis autour de la table malgré les problèmes médicaux qui s'enchaînent. C'est à Terret où tout a commencé qu'il s'est endormi le 22 février 2021.

MONUMENT AUX MORTS

Le 19 mars, a été célébré le cessez le feu en Algérie, en comité restreint à cause de la crise sanitaire. Les anciens combattants n'ont pas hésité à braver le froid et la neige tombée ce jour là pour honorer cette mémoire.



LE BASBORY

S'il est un chantier où la municipalité et les habitants ont dû faire preuve de patience, c'est bien au Basbory.



Après 14 mois, la sous-traitance d'Orange est enfin venue réaliser les branchements en sous-terrain et enlever les fils aériens, ce qui a permis d'enchaîner avec la suppression des poteaux bétons.

Place maintenant au chantier municipal avant que le département ne reprenne la chaussée.

BUDGET COMMUNAL

Le budget 2021 est maintenant adopté.

Le fonctionnement général est proche des budgets précédents, seule différence : la disparition de la taxe d'habitation des résidences principales compensée par la part départementale du foncier bâti. Nous reviendrons expliquer ce changement car le nouveau taux peut faire peur même s'il n'entraîne pas de hausse.

Au lotissement, trois nouveaux lots sont vendus. Les commissions vont se réunir pour évoquer le transport et le camping.

En investissement, un effort particulier sera réalisé en assainissement dans les rues des Vignes et quai de Bellan, et pour le remplacement du dégrilleur de la station d'épuration.

Le chantier le plus important reste le centre d'expression culturelle, mais d'autres travaux sont prévus, notamment pour refaire un local chasse, ainsi que des rénovations sur les bâtiments, des aménagements paysagers et la rénovation des chaussées dont le programme a commencé avec le chemin de Longchamp.



REMANIEMENT CADASTRAL

La Brigade Nationale d'intervention cadastrale (BNIC) de Clermont-Ferrand a désormais terminé ses travaux de confection du nouveau cadastre de la commune.

Ce remaniement concerne les principales zones bâties de la commune (le bourg, la Bessière, le Basbory, La Badalle,...). Chaque propriétaire concerné par ce remaniement cadastral recevra prochainement un courrier de la part de la Direction générale des finances publiques. Ce courrier contiendra 2 imprimés n°6210 contenant les informations sur la(les) nouvelle(s) parcelle(s), leurs contenances et classements (natures de culture).

Un exemplaire est à conserver précieusement avec vos actes notariés et un autre exemplaire est à retourner signé à la BNIC (antenne de Clermont) avant le 30 Avril 2021 accompagné de vos éventuelles observations.

Les 5 feuilles du nouveau plan cadastral sont exposées et consultables en mairie du 29 Mars au 30 Avril 2021 aux heures d'ouvertures de la mairie.

Pour tout renseignement concernant cette opération, merci de vous adresser aux géomètres du cadastre concernés dont les coordonnées figurent également dans le courrier que vous recevrez. Il s'agit de Mr LEFORT pour les parcelles des sections AB, AC, AD et AE au 06 01 45



46 39 et de Mr BERNARD 06 01 45 46 38 pour les parcelles de la section AA.

LA CHAIGNE



Comment imaginer, alors que nous avons la chance de vivre ce confinement à la campagne, que certains puissent en profiter pour passer leur temps à des actes malveillants.

Quel plaisir peut-on éprouver à arracher la couronne de la vierge de Notre Dame de la Chaigne ou voler les cierges pour se regrouper dans la grotte non loin de là. La gendarmerie sera saisie pour dégradations et une surveillance accrue sera demandée.

Quel plaisir peut-on éprouver à arracher la couronne de la vierge de Notre Dame de la Chaigne ou voler les cierges pour se regrouper dans la grotte non loin de là. La gendarmerie sera saisie pour dégradations et une surveillance accrue sera demandée.



AS COLLEGE LES FONTILLES



L'Association Sportive du collège de Blesle reste active, malgré un contexte sanitaire difficile. En effet, les membres de l'association ont décidé d'organiser une vente

de maillots floqués, au sein du collège. Environ 75 % des élèves du collège ont ainsi souhaité acheter un maillot.

Chaque mercredi après-midi, l'association permet aux élèves de pratiquer diverses activités : VTT, biathlon, sarbacane, pistolet laser... Des challenges sont réalisés, à distance, avec les autres collèges de la région. Cela permet aux jeunes de se dépenser, de coopérer, de se dépasser.



APE DE BLESLE

Vente de fleurs et de plants potagers et aromatiques



L'association des parents d'élèves de Blesle assurera sa vente annuelle de fleurs et de plants le samedi 1er mai 2021 sous la halle de Blesle de 9h à 12h, dans le respect des mesures sanitaires. L'argent récolté permettra d'accompagner financièrement les projets des établissements scolaires de la commune.



PERMANENCES

Mission locale pour l'emploi des jeunes: 1^{er} lundi de chaque mois (Toute la journée), salle du conseil.
ADMR: Bureaux d'ESPALEM, au-dessus de la Mairie : ouvert du lundi au jeudi de 8h à 16h30 (port du masque obligatoire). Secrétariat joignable tous les jours de 8h à 12h au : 07 67 05 07 88. **Service social,** vendredi (9h30 à 12h), Château des Mercoeur. **CCAS :** 1 mercredi sur 2 de 18h à 19h, Château des Mercoeur. **Bibliothèque municipale :** vendredi 15h à 17h, Château des Mercoeur. **La Poste :** du mardi au vendredi de 13h15 à 16h15.
Ramassage des ordures ménagères : lundi. **Collecte des déchets recyclables :** un mardi sur deux...
Horaires des messes : Eglise de Blesle : Dimanche 4 avril : 9h ; Samedi 10 avril : 17h ; Dimanche 18 avril : 11h ; Accueil de la statue de la Vierge Marie pèlerine ; Samedi 24 avril : 17h ; Samedi 1er mai 17h.

APEROS MUSIQUE

Des nouvelles du Festival des Apéros Musique !

Avant toute chose, des présentations s'imposent. Je m'appelle Eddie Dejob, j'ai 21 ans, et j'arrive tout droit d'un petit village de la Loire. Je viens de commencer une mission de Service Civique au sein de l'association des Apéros Musique de Blesle, pour travailler sur l'organisation du festival.

Vous le savez tous, l'édition 2020 n'a pas pu avoir lieu en raison de la crise sanitaire, mais 2021 promet quelques surprises... Après une année fade en événements culturels, l'association travaille pour que cet été ne reste pas aussi silencieux que le précédent. Certes, le contexte est encore incertain, mais nous sommes motivés pour faire résonner Blesle à nouveau.

Il se peut que le festival de cet été varie un peu de celui (ou ceux) que vous connaissiez jusque-là. En revanche, pas d'inquiétude, l'esprit restera le même !

A ce jour, le festival est prévu pour les 13, 14 et 15 Août 2021, à la condition que la situation ne se dégrade pas. En attendant, soyez à l'affût et tendez l'oreille !



FONDATION DU PATRIMOINE

Concernant le dispositif d'aide que peut apporter la Fondation du Patrimoine aux propriétaires privés de bâtiments à caractère patrimonial, à leur projet de travaux de restauration de leur propriété :

Les travaux éligibles concernent l'extérieur des bâtiments - toiture, couverture, charpente, façades, huisseries extérieures. Seules conditions, conserver (ou retrouver) l'aspect original du bâti, avoir l'aval des Bâtiments de France et que l'une des façades principales soit visible depuis la voie publique. S'ils répondent à ces conditions, les propriétaires rempliront un dossier de demande de label et auront 5 ans pour réaliser les travaux.

Informations auprès du délégué local : Jean-Paul RENARD, Tél. : 06 77 17 12 62, Mel : jean-paulrenard@orange.fr ou sur www.auvergne.fondation-patrimoine.org

LES AIDES DE LA FONDATION DU PATRIMOINE

EN FAVEUR DES PROPRIETAIRES PRIVES

LE LABEL PATRIMOINE BÂTI

À QUEL EST CONCERNÉ ?

- Toute personne physique ou sociale (particulier, famille, etc. type SCI, SNC, GPEC...), souhaitant réaliser des travaux de restauration d'un édifice bâti du patrimoine de proximité (terme, logis, pigeonnier, grange, lavoir, moulin...).
- L'édifice doit être inscrit, classé, classé monument historique, classé monument historique.

À QUELS TYPES D'IMMEUBLES ?

- Les immeubles bâtis et non bâtis situés dans les zones caractéristiques du patrimoine rural ;
- Les immeubles bâtis et non bâtis situés dans les zones patrimoniales remarquables (en ZPPAUP, ZPPAV, secteur sauvegardé) ;

QUEL RÉGIME FISCAL ?

Deux cas éligibles :

- L'édifice concerné est propriété d'un particulier ; il n'est pas soumis à la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- L'édifice présente des caractéristiques particulières à l'échelle des communes de France ; c'est le cas notamment lorsque l'immeuble fait l'objet d'une inscription aux Monuments Historiques.

À QUELS TYPES DE TRAVAUX ?

Les travaux de restauration extérieurs permettant de conserver ou retrouver l'aspect original du bâti : toiture, couverture et charpente, façades, huisseries, menuiseries extérieures... Les travaux intérieurs doivent recevoir l'avis favorable de l'architecte des Bâtiments de France.

UN DISPOSITIF SOUPLE

Pour l'ensemble d'un immeuble ou pour une partie de celui-ci, il est possible de bénéficier de l'aide de la Fondation du Patrimoine sans affectation de la voie publique ;

- Libre choix des entreprises pour les travaux des artisans que les propriétaires choisissent de l'inscription des Bâtiments de France sont respectés ;
- Vous disposez de cinq ans pour effectuer les travaux.

PROPRIETAIRES PRIVES,
vous pouvez déduire le montant de vos travaux de restauration ou obtenir jusqu'à 20% de subvention.

SES AVANTAGES :

- LA DÉDUCTION :** Si vous payez plus de 100€ d'impost, le label de la Fondation du Patrimoine vous permettra de déduire :
 - de votre revenu global imposable 10% (jusqu'à 10 000 €) si vous avez obtenu au moins 20 % de subvention) du montant TTC des travaux de restauration. Le montant déductible est calculé net de subventions.
 - de vos travaux réalisés si l'immeuble est inscrit ou classé à 100 % du montant des travaux TTC, sans application du seuil de 10 000 euros.
- LA SUBVENTION :** Si vous payez moins de 100€ d'impost, le label de la Fondation du Patrimoine vous permettra d'obtenir une subvention de 20% maximum du montant des travaux.

Plus d'informations auprès de votre délégué local :

Jean-Paul RENARD
Tél. 06 77 17 12 62
Mel : jean-paulrenard@orange.fr
ou sur www.auvergne.fondation-patrimoine.org

Attention : Les travaux concernés ne peuvent commencer qu'après délivrance du label.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Contact : tambourdeblesle@orange.fr
Mairie : 04.71.76.20.75 mairie.de.blesle@wanadoo.fr / www.blesle.fr
 Heures d'ouverture du mardi au samedi de 10h à 12h, le lundi de 14h à 16h.
Médecins : Dr Barbary : 04.71.76.23.14 / Dr Bouvet : 04.71.76.55.04
Pharmacie : 04.71.76.22.20 **Pompiers :** 18 ou 112
Cabinets d'infirmières : De la Frégognière/Planchette : 04.71.20.16.35, Gaillard/Dechevre : 04.71.23.03.22
Gendarmerie : 04.71.76.21.19 **Samu :** 15
La Poste : 04.71.76.97.60 (Centre de tri d'Arvant)
Office de Tourisme : 04.71.74.02.76